



Candidature de l'Agglomération Caennaise à l'association « Terres en Villes »

Conseil d'Administration

Lorient, les 5 et 6 juillet 2007

LE TERRITOIRE DE CAEN LA MER

Identification

La Communauté d'agglomération de Caen la mer s'étend sur 180 km². Créée en 2003 et succédant à un district, elle réunit, aujourd'hui, 29 communes pour plus de 226 000 habitants, ce qui lui confère une densité relativement forte de 1 200 habitants / km². La ville centre concentre environ la moitié de la population (117 000 h.) et tend à se développer sur les communes périphériques, notamment vers le nord, en direction de la mer distante de 15 km. Au cœur d'une région traditionnellement agricole, la croissance démographique de l'agglomération caennaise soumet donc son milieu environnant à de fortes pressions anthropiques.

Economie et aménagement

De par l'importance et la diversité des spécialités du terroir bas normand, le domaine agroalimentaire joue naturellement un rôle moteur dans le département. Paradoxalement, bien qu'un pôle de performance y soit consacré (*Normandial*), ce rôle est plus modéré dans l'agglomération caennaise. Ajoutées aux autres pôles de performance (*microélectronique, pharmaceutique et automobile*) et de compétitivité (*transactions électroniques sécurisées et Moveo : automobile, véhicule industriel*), ces structures forment toutefois un tissu attractif et dynamique dont la région entière profite. Caen la mer est d'ailleurs classée parmi les 3 agglomérations françaises les plus attractives pour les entreprises (*classements L'Entreprise de nov. 2004, nov. 2005 et oct. 2006*). D'autre part, Caen fut une des premières villes françaises à accueillir une université, dès 1432. Celle-ci compte aujourd'hui plus de 25 000 étudiants et 1 000 enseignants-chercheurs.

Patrimoine culturel et naturel

Forte de ses 1000 ans d'histoire, l'agglomération compte également un riche patrimoine naturel et culturel. D'une des plus grandes enceintes fortifiées d'Europe aux plages du débarquement, en passant par la reconstruction d'après guerre d'influence haussmannienne de Brillaud de Laujardière, Caen a été certifiée ville d'art et d'histoire par le ministère de la culture. Situé aux confluent de l'Orne et de l'Odon, le cadre de vie est aussi une des valeurs ajoutées de l'agglomération caennaise. Trame verte en ville, périmètre Natura 2000 et Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique, respectivement à l'embouchure et tout au long de l'Orne, sont autant d'éléments d'un patrimoine naturel remarquable. Enfin, l'ensemble du réseau de forêts et d'espaces agricoles, infrastructure verte du territoire, couvre plus de 60 % de la surface totale de l'agglomération.

L'agriculture

Avec près de 9 700 ha de Surface Agricole Utilisée, soit 2,5 % de la surface agricole totale du département du Calvados, l'activité agricole reste encore assez présente sur le territoire de l'agglomération. Plus de 170 exploitations, dont environ 120 professionnelles, occupent l'équivalent de 328 personnes à temps complet (*effectif U.T.A. : unité de travail annuelle*)*.

Alors que, incité par de nombreuses A.O.C., le reste du département oriente son activité agricole vers l'élevage laitier et bovin viande, les grandes qualités pédologiques de la plaine de Caen favorisent l'implantation de cultures à grand rendement de variétés céréalières et d'oléoprotéagineux (*47 % des exploitations professionnelles*). Malgré la pression de l'urbanisation et le morcellement induit, ces exploitations conservent des surfaces relativement importantes, qui sont 30 % supérieures à la moyenne nationale (*57 ha en moyenne en 2000 contre 42 au niveau national*) mais paradoxalement ce sont celles-là même qui sont les plus menacées. Les exploitations non professionnelles sont, quant à elles, plus diversifiées, notamment dans des productions comme les ovins et les volailles.

Contexte et acteurs de la politique agricole périurbaine locale

Les politiques, mises en œuvre sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Caen la mer, s'inscrivent dans un contexte agricole et territorial caractérisé par plusieurs préoccupations majeures :

- Les évolutions, qui ont eut lieu au cours du XXème siècle, ont profondément modifié l'agriculture de la plaine de Caen, passant d'une agriculture semi-autarcique au rendement modeste à une agriculture de marché moderne, compétitive et dont la production largement excédentaire est vouée à l'exportation. Dans ce contexte, la mise en place de relations entre villes et campagnes paraît difficile, l'agriculture caennaise ne produisant plus pour nourrir sa population. Mais il est tout de même important de ne pas occulter les initiatives encore trop peu nombreuses de stratégies de commercialisation en circuits courts liées à une agriculture de terroir et à des produits plus diversifiés. Cet axe de développement possède, de par la densité de population que propose l'agglomération, un potentiel insuffisamment exploré.
- La volonté de renforcer l'identité de capitale régionale de l'agglomération caennaise et donc, de fait, les pressions liées à l'expansion urbaine génèrent une consommation croissante des espaces agricoles. Associée à l'attractivité du littoral, la limite entre rural et urbain s'estompe au fil du temps. La pression foncière devient une véritable contrainte à la pérennité de l'agriculture urbaine, même dans une région où les exploitations sont pourtant modernes, rentables et solidement intégrées dans des réseaux économiques. Parallèlement, des stratégies personnelles de spéculation foncière générant de fortes plus values, limitent de fait la transmission de terres agricoles à de nouveaux actifs. L'action publique se doit de prendre en considération ses différentes problématiques.
- L'espace rural n'est plus seulement le lieu de production agricole, c'est aussi un espace prisé pour le tourisme, les loisirs, une qualité de vie absente de la ville, d'où des exigences nouvelles pour l'agriculture. Des ruraux aux urbains, chaque acteur défend son idée du rural, légitimé de leurs préoccupations et revendications. La place et la fonction de l'agriculture dans l'espace périurbain deviennent des questions majeures de l'aménagement du territoire communautaire.

Pour gérer ces espaces à fort enjeu, la Communauté d'agglomération et la Chambre d'agriculture du Calvados ont souhaité mettre en place un projet politique concerté mobilisant de nombreux acteurs : la Communauté d'agglomération, la Chambre d'agriculture, le Conseil général du Calvados, la DDAF, la SAFER Basse Normandie, différents agriculteurs, l'Etablissement Public Foncier de Normandie...

Objectifs, orientations et actions de cette politique

Dès janvier 2002, alors sous l'appellation de district du Grand Caen, la Communauté d'agglomération s'est dotée de la compétence « *aménagement de l'espace rural* » dans un objectif de développement durable, équilibrant urbanisation, préservation des espaces naturels et agricoles. La complexité de gestion de ces problématiques et la diversité des préoccupations des différents acteurs nécessitent la mise en place d'un plan d'action global reconnu et accepté par le plus grand nombre.

Elaborée à la fin de l'année 2006, entre la Communauté d'agglomération Caen la mer et la Chambre d'agriculture du Calvados, « *la charte des territoires ruraux et périurbains* » se propose d'encadrer ce plan d'action. Les acteurs du territoire devront assurer une veille sur l'expansion urbaine d'une part, et d'autre part, sur la qualité de l'environnement périurbain et l'impact de l'agriculture. Les acteurs du territoire devront aussi permettre à l'agriculture de s'adapter aux nouveaux contextes économiques, sociaux et environnementaux en prenant en considération les exigences du maintien de cette activité et en favorisant la communication et l'information sur ses différentes pratiques et usages.

Après une phase préliminaire de réunion de concertation et d'échange afin d'aboutir à un diagnostic partagé du contexte agricole sur le territoire de l'agglomération, le programme d'action s'est structuré autour des objectifs et actions suivants :

➤ ***Garantir et protéger l'espace agricole***

La Communauté d'agglomération Caen la mer souhaite mettre en œuvre une politique concertée de la gestion de l'espace répondant aux intérêts des divers utilisateurs. Dans le souci de ne pas porter atteinte à la viabilité et à l'avenir des exploitations agricoles, d'une part, elle souhaite encadrer les besoins d'extension des collectivités et, d'autre part, elle veut faciliter l'exercice de l'activité agricole, dont les conséquences locales sont importantes en terme d'équilibre entre rural et urbain et en terme d'emploi.

Principales actions à mener :

- Concertation sur l'aménagement du territoire.
- Mise en place d'un observatoire cartographique de l'agriculture locale afin de mieux évaluer les besoins fonciers, de préparer les différents projets d'aménagement et d'organiser la concertation.
- Amélioration de la prise en considération des besoins des exploitants tant en compensation foncière ou en réinstallation suite à des projets d'aménagement.

➤ ***Contribuer à l'amélioration de l'environnement dans un souci de développement durable***

L'abondance des acteurs influant sur les milieux périurbains rend leur gestion complexe. Ces milieux sont soumis à des pressions diverses du fait, entre autre, des nuisances urbaines (*pollution, incivilité, imperméabilité des sols...*). L'activité agricole bien, qu'impactant elle aussi sur le milieu (*utilisation d'intrants chimiques, spécialisation culturelle...*), peut, par ailleurs, offrir des solutions aux problématiques environnementales (*valorisation des déchets verts des collectivités, épandage des boues de stations d'épuration, aménagement du paysage...*). Toutes ces pistes sont à entreprendre pour garantir à l'agglomération caennaise un développement respectueux de l'environnement. D'une part la meilleure prise en compte de l'activité agricole dans la gestion des déchets et leur valorisation, d'autre part l'amélioration de la qualité de l'eau et la protection des zones de captages, et enfin l'aménagement du paysage et la gestion des transitions entre espaces agricoles et bâtis constituent les trois axes principaux de cette réflexion.

Principales actions à mener :

- Organiser et sécuriser la valorisation des déchets organiques par les agriculteurs.
- Informer, tant les agriculteurs que les collectivités et particuliers, sur l'usage des produits phytosanitaires et engrais en vue d'une utilisation raisonnée de ceux-ci (*mise en place d'animations et de média de diffusion, de journée de formation...*).
- Organiser la collecte et le traitement des produits phytosanitaires non utilisés des collectivités et des particuliers.
- Identifier, protéger et valoriser les zones humides et leurs abords (*voies douces...*)
- Elaborer un programme d'actions territorialisées contre les risques liés aux ruissellements (*coulées de boues, érosion, battances, lessivages...*).

➤ **Soutenir l'économie des exploitations**

La Communauté d'agglomération de Caen la mer avec ses 226 000 habitants constitue le pôle de consommation le plus important de la région basse normande. La mise en place et le développement de circuits courts pour les produits agricoles permettent à certaines exploitations de maintenir voire d'améliorer leur rentabilité. Par circuit court, est entendu toute forme de commercialisation qui permet de mettre en relation, sans intermédiaire, un producteur et un consommateur. Les produits concernés sur la plaine de Caen pourraient être : les volailles de ferme, les viandes (*bovine, ovine et porcine*) ainsi que les produits préparés issus de ces viandes, les produits maraichers et fruitiers, la pomme de terre de conservation et certains produits de transformation de produits végétaux (*confitures...*).

Les circuits courts autorisent également le maintien d'agriculteurs sur des surfaces d'exploitation moins importantes et créent une forte valeur ajoutée permettant ainsi de mieux répondre aux pressions foncières propices au contexte de proche périphérie. A l'heure actuelle, ces producteurs présents dans ces circuits sont, en général, assez isolés et peu organisés collectivement. Les démarches collectives de mise en marché demeurent peu nombreuses.

Principales actions à mener :

- Assurer la promotion des productions locales et favoriser leur commercialisation en circuits courts.
- Favoriser la promotion et la commercialisation des produits agro-touristiques.

➤ **Bien vivre ensemble : communication et pédagogie**

Les collectivités et les particuliers connaissent assez mal les pratiques du monde agricole et leurs évolutions. L'arrivée de nouvelles populations dans les communes de la grande couronne caennaise accentue les questions posées par la cohabitation entre l'activité économique agricole, l'habitat et les loisirs (*relation de l'agriculture avec les urbains-rurbains*).

Il s'agit donc d'informer les habitants sur les pratiques, l'agriculture locale, les cultures et leurs contraintes en fonction des saisons, les enjeux de l'agriculture contemporaine et l'impact de certaines de leurs pratiques sur l'agriculture et l'élevage (*ex : dégradation de cultures, divagation des chiens, de quads, de 4x4...*) et parallèlement, de rappeler aux agriculteurs leurs obligations vis-à-vis des tiers (*distances d'épandage, distances de traitement, règles de circulation, nettoyage des routes....*).

Principales actions à mener :

- Déterminer une stratégie de communication selon les spécificités du territoire de l'agglomération caennaise.
- Organiser des manifestations ponctuelles (*journées du patrimoine, de la science, expositions...*) ainsi que la parution saisonnière d'une annexe au magazine communautaire sillage.
- Rouvrir l'espace agricole par la création de sentiers récréatifs et ludiques au sein de parcs périurbains aménagés en concertation avec le Conseil général et ses services.

Cette charte est un élément majeur de la politique de Caen la mer en termes de développement durable et de préservation de la qualité du cadre de vie au sein de l'agglomération. Ce code de bonne conduite s'intègre pleinement dans l'approche globale de l'environnement que préconise le projet d'agglomération : politique de transport, élaboration d'une trame verte, lutte contre les pollutions de l'eau, contre les nuisances sonores, assainissement de l'eau, traitement des déchets...

Il convient également de souligner le partenariat privilégié avec le Conseil général qui, via un protocole d'accord signé avec Caen la mer, procédera aux acquisitions foncières et à l'aménagement de l'espace dans le cadre du schéma départemental des espaces naturels sensibles et apportera son soutien pour la gestion de ces espaces. La volonté de l'agglomération de protéger ces espaces de grande qualité s'est traduite par la création de parcs périurbains. Ces secteurs de réserve ont pour vocation d'allier préservation de l'environnement, conservation de l'activité agricole et communication auprès des urbains et néo ruraux. Au nombre de 4, ces parcs s'étendent au total sur une superficie de 1200 hectares visant à former autour de l'agglomération caennaise une « *ceinture verte* ».

Par ailleurs, la prise en compte de l'expansion urbaine et la place de l'agriculture dans l'espace rural et périurbain sont des problématiques également traitées dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale qui s'intéresse à un territoire plus vaste de 143 communes, soit 339 000 habitants. Les différentes réunions qui structurent l'élaboration de ce document de planification ont permis d'engager un raisonnement sur les possibilités d'évolutions de l'agriculture dans la plaine de Caen.

Enjeux et projets futurs

Au travers de ses compétences exercées en matière d'aménagement, d'habitat et d'environnement, Caen la mer souhaite mettre en œuvre une politique de développement durable. Celle-ci implique des actions, des projets et des modes de gestion maîtrisés pour le maintien d'un équilibre fragile entre développement et environnement, dont les actions sur l'agriculture sont l'élément majeur de cette politique. Ces démarches se doivent de concilier le triptyque Environnement, Economie et Social.

Enjeux en matière de planification territoriale et d'aménagement du territoire :

Tout d'abord, de manière à gérer l'espace en bonne intelligence, il est primordial que les documents d'urbanisme tels que le Scot en cours de réalisation ou les différents P.L.U. des communes réservent des espaces pour l'activité agricole en cohérence avec les besoins spécifiques nécessaires à sa pérennité. Au même titre que le zonage des espaces naturels, les terrains réservés à l'agriculture ne doivent plus être perçus comme des réserves foncières ou des futurs terrains à bâtir.

D'autre part, du fait de l'arrivée de populations plus citadines dans la couronne périurbaine, l'agriculture se voit investie de nouveaux rôles souvent cantonnés à des représentations idylliques de la ruralité, qui ne sauraient, désormais, se limiter aux cadres de la seule production. En quête de racines, de terroirs et d'authenticité, ces populations se soucient donc de plus en plus de leur cadre de vie, des paysages qui les entourent et recherchent un environnement harmonieux, « *où la nature est présente sous toutes ses formes, sauvage, agricole et jardinée* » (P. DONADIEU, 2000). L'agriculture doit confirmer son rôle de préservation du caractère attractif, dynamique et de qualité du territoire.

Les collectivités doivent donc intégrer l'existence et le maintien des exploitations agricoles en associant les exploitants à la réalisation de leurs documents d'urbanisme. L'agriculture, acteur essentiel de l'aménagement et de la gestion du territoire, doit s'exercer de manière raisonnée et durable.

Enjeux en matière de pérennité et de création d'activités agricoles :

L'agriculture remplit des fonctions économiques, sociales et environnementales qui contribuent positivement à l'équilibre de vie dans le territoire périurbain. La production agricole concourt à l'emploi et au fonctionnement de nombreuses entreprises de la région Basse Normandie. Néanmoins, l'expansion constante de la couronne périurbaine caennaise fait craindre de grandes difficultés pour les exploitations en place. Bien qu'économiquement saines et fortement intégrées, les monocultures, majoritaires dans cette zone, ont besoin de grandes surfaces pour être rentables et sont donc en proie aux différents projets d'aménagement.

Il est donc primordial de concilier le développement démographique et économique en garantissant le maintien des espaces agricoles, en protégeant les sièges d'exploitation et les parcelles pour assurer la viabilité et la transmission des exploitations. Il apparaît que la maîtrise du foncier semble être la solution pour répondre à cet enjeu. Dès lors, l'ensemble des acteurs (*l'établissement public foncier, la Chambre d'agriculture, la Communauté d'agglomération, les mairies, la SAFER et les agriculteurs eux-mêmes...*) se doit d'intervenir en concertation sous l'impulsion d'une logique commune. La charte des territoires ruraux et périurbains élaborée en commun par Caen la mer et la Chambre d'agriculture du Calvados souhaite devenir la base de ce mode de gestion concertée.

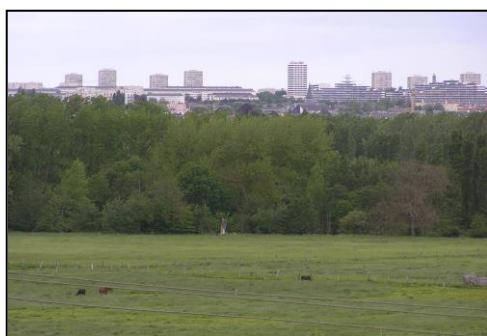
Enjeux en matière de cohésion sociale :

L'activité agricole peut également être la base d'actions à caractère social et ainsi jouer un rôle de rapprochement, de qualification et de dynamisme auprès des populations en difficulté. Le développement de filières courtes, favorisant le maraichage et les productions horticoles, paraît être en adéquation avec les activités de nombreuses associations œuvrant pour l'accompagnement, l'insertion et la professionnalisation des plus délaissés. L'action de la Communauté d'agglomération se doit de valoriser ce volet social et d'agir en collaboration avec ces structures de l'économie solidaire.

Afin de faciliter la cohabitation des activités économiques et des attentes du public, une meilleure communication et connaissance mutuelle entre le monde urbain et le milieu agricole et rural est donc à souhaiter. Celle-ci permettrait, entre autre, de promouvoir l'activité agricole et de faire reconnaître l'importance de leurs fonctions territoriales, deux véritables gages de pérennité pour ces emplois. Chacun doit prendre en considération les contraintes et les exigences d'une activité et de ses mutations mais également celles des riverains de ces exploitations.

L'urbanisation massive des modes de vie a, en effet, coupé une part importante de la population européenne de ses racines rurales. Villes et banlieues dominant, favorisant l'émergence de représentations souvent fausses de la campagne. Il apparaît donc primordial, à court terme, de développer des moyens de communication, de par le côté pédagogique des fermes intra et périurbaines, pour former les consommateurs et les décideurs de demain.

La Communauté d'agglomération Caen la mer



Fiche contact

Chambre d'agriculture du Calvados

Adresse	6, promenade de Sevigné 14000 CAEN
Téléphone	02 31 70 25 25
Fax	02 31 70 25 70
E-mail	chambre@calvados.chambagri.fr
Site Internet	http://www.calvados.chambagri.fr/
Responsables	Président : Monsieur Michel LEGRAND Directeur général : Monsieur Michel LE LAN Elus référents M , et M , suppléant Technicien référent : Monsieur Daniel THEROUDE, commission Aménagement et développement local
Financeurs	Impôt sur le foncier non bâti, prestations de services et subventions accordées dans le cadre de ses missions de développement agricole.

Caen la mer

Adresse	21 Place de la République 14050 CAEN cedex 4
Téléphone	02 31 39 40 00
Fax	02 31 79 61 44
E-mail	caenlamer@agglo-caen.fr
Site Internet	http://www.caenlamer.fr
Responsables	Président : Monsieur Luc DUNCOMBE Directeur général : Monsieur Hugues CLEPKENS Elus référents : Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Titulaire et suppléante, Madame Pascale PREEL Technicien référent : Monsieur Jérôme VARGOZ, service de l'Aménagement
Financeurs	Entreprises (Taxe professionnelle unique), Etat (dotations diverses) et recettes de fonctionnement (traitement et collecte des ordures ménagères, ...)